

"APPRENTIS TONNELLÉ"

1862 Mme Veuve Tonnellé, épouse du Docteur Louis Tonnellé, directeur de l'École de Médecine de Tours, réside à la Galanderie (actuellement Villa Sainte-Marie) à Saint-Cyr-sur-Loire. C'est en mémoire de son fils Alfred, mort de la fièvre typhoïde à l'âge de 27 ans, qu'elle fonde, par testament en date du 22 février 1862, la maison des "Apprentis Tonnellé".

« Je mets comme condition expresse que cet établissement portera le nom de mon cher fils Alfred Tonnellé et qu'il sera situé sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire. »

Pour fonder cet établissement, Mme Tonnellé lègue à la ville de Tours une partie de ses biens afin de construire et d'entretenir une maison sur un terrain lui appartenant, situé à Saint-Cyr-sur-Loire, "l'Aubinière", « dans laquelle seront reçus, pendant le temps de leur apprentissage en ville, de jeunes garçons qui trouveront là, le logement, la nourriture, les vêtements et surtout une éducation morale et religieuse. Un ecclésiastique en assurera la direction et les soins intérieurs seront confiés aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. » Le Maire de Tours et son conseil municipal acceptent à l'unanimité le legs de Madame Tonnellé par délibération du 6 août 1862.

1866 Début des travaux, le grand bâtiment central est construit. Il a vocation à accueillir 36 apprentis.

1868 Au mois de septembre, la maison des Apprentis Tonnellé accueille le premier groupe de 12 apprentis sous la direction de l'abbé Archambault.

1874 Au décès de Mme Riffault, mère de Mme Tonnellé, qui avait fait un don de 24 000 Francs, adjonction du pavillon Est.

1891 Grâce à Mme de Trotbriant, propriétaire du château de la Bergeonnerie à Joué-lès-Tours dont le legs est resté anonyme jusqu'à son décès, adjonction du pavillon Ouest.

Le recrutement des élèves se fait au sein d'une classe sociale ciblée, celle des ouvriers dont le revenu ne permet pas d'entretenir une famille. Pour être admis, l'enfant doit être né de parents français résidant à Tours depuis 5 ans, être âgé de 13 ans au moins et de 15 ans au plus. C'est par décision du conseil municipal de Tours que se fait l'admission des élèves pour une durée de trois ans d'apprentissage chez un patron en ville. L'enfant et ses parents choisissent un métier parmi ceux proposés. C'est au conseil d'administration qu'appartient le choix du patron. À la sortie, ces élèves partent à la recherche d'un emploi, munis d'un diplôme d'ouvrier qualifié et d'une médaille gravée à leur nom.

Cette institution des Apprentis Tonnellé fonctionnera selon les souhaits de Mme Tonnellé jusqu'en septembre 1968, date à laquelle Jean Royer, Maire de Tours, fermera l'établissement en raison de sa vétusté. Des travaux seront entrepris pour y ouvrir un centre de formation d'apprentis (C.F.A.).



Louis Tonnellé



Pauline Tonnellé



Alfred Tonnellé

Rédaction du texte par l'Association «Hommes et Patrimoine».
Photos Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire - Cartes postales anciennes fonds privé.
Médaille et photo de promotion, collection privée.



Extrait du Terrier de 1786
Archives départementales

